

REGLEMENT DU CONCOURS

ARTICLE 1 : objet

Concours gratuit et ouvert à tous les habitants de la commune de Bressey-sur-tille.

Le concours se déroulera du 17 décembre 2022 au 04 janvier 2023.

ARTICLE 2 : inscription

Les participants peuvent s'inscrire :

- par mail (mairie-bressey@netcourrier.com)

- en mairie.

ARTICLE 3 : délai d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes du 10 décembre au 20 décembre 2022

ARTICLE 4 : critères de sélection

Modalités de prises en compte des décorations et illuminations :

- L'agencement d'ensemble (harmonie)
- L'originalité
- Mais, devant la situation, seront particulièrement pris en compte les efforts en matière d'économie d'énergie et de développement durable, par exemple ampoules et guirlande à basse consommation voire aucune illumination.

ARTICLE 5 : composition du jury

Le jury sera composé de 4 membres du conseil municipal, de 6 enfants maximum de la commune et de 6 habitants du village maximum.

Le jury passera dans le village durant la période ouverte, de jour comme de nuit afin d'apprécier les décorations.

A noter que les membres du jury ne peuvent pas participer au concours.

Les membres du conseil municipal ne peuvent également pas participer au concours.

ARTICLE 6 : résultats et remise des lots

Les résultats du concours seront communiqués le 15 janvier 2022.

Les conditions de remise des lots seront à revoir en fonction de l'avancée de la crise sanitaire (covid-19).

Des lots seront remis aux 3 premiers de chaque catégories (maison-jardin et balcon-fenêtres).

ARTICLE 7 : droit à l'image

Chaque participant autorise expressément les organisateurs à utiliser ou reproduire les photos de leurs illuminations et décorations, faire reproduire son NOM, son image, sa voix en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus et inconnus à ce jour.

ARTICLE 8 : acceptation du règlement

L'inscription à ce concours, entraîne de la part des participants, l'acceptation, sans réserve de ce présent règlement, ainsi que les décisions prises par le jury.